Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212201958-20251204-20250617-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEUBIAN

Séance du 4 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUBIAN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Loïc MAHÉ, Maire de PLEUBIAN.

Etaient présents : L.MAHÉ, V.CORLOUËR, G.LE BRIAND, F.AMBERT, F.TILLY, P.BOURGES, M.LE GALL, M.KERGALL, J. GICQUEL, I.LE CORRE, M.MERLE L.LE MOULLEC, N.MARCHOU, M.LE PARLOUËR, E.LE BRIAND, , S.MOREAU, L.PARANTHOEN
Excusés : R.BERTHOU, procuration à G.LE BRIAND
A.LE MORVAN procuration à S.MOREAU
Secrétaire : F.AMBERT
Assistait : A.LE CONTELLEC, Directrice Générale des Services

Membres de référence : 19 Membres en exercice : 19
Membres ayant pris part à la délibération : 19

TRAVAUX DE VOIRIE 2026/2028 – ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDES – PROCEDURE ADAPTEE ET DEMANDES DE SUBVENTION (1.1)

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Commande Publique,
CONSIDERANT que le marché à bons de commandes en cours pour la voirie vient à échéance le 31/12/2025,
CONSIDERANT la nécessité de relancer la procédure pour la période 2026/2028,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***Décide*** de relancer la procédure sous forme de procédure adaptée pour la période 2026/2028, en vue de conclure un accord-cadre à bons de commandes avec un montant estimatif maximal annuel de 300 000 € HT.
- ***Autorise*** le Maire à signer le marché à l'issue de la procédure.
- ***Dit que*** la dépense sera imputée aux budgets communaux 2026, 2027 et 2028, à l'article 2315 opération « Voirie ».
- Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès :
  - De LTC dans le cadre des fonds de concours
  - Du Département dans le cdre des amendes de police

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Loïc MAHE

MAIRIE DE PLEUBIAN (Côtes-d'Armor)